

## 1839 : CURAGE DES RUISSEAUX

---

Extrait des délibérations du Conseil municipal du 21 juillet 1839



*Le Conseil municipal de la commune de Cunac réuni en séance sur la convocation du maire en vertu des dispositions de la circulaire de M. le préfet du 8 avril 1839, tendant à faire délibérer sur la mesure du curage à effectuer sur les cours d'eau ou ruisseaux existant, sur le territoire de la commune, après avoir entendu M. le Maire sur les avantages qui peuvent ressortir du curage et de l'entretien du lit des ruisseaux a délibéré.*

Art. 1. *Les travaux de creusement, curage et entretien du lit des ruisseaux de la commune de Cunac à la charge des propriétaires riverains seront exécutés par lesdits riverains à compter du 1er août prochain ou 20 septembre prochain, et ce annuellement aux mêmes époques.*

Art. 2. *Chaque ruisseau aura une profondeur au fond du lit de soixante centimètres et un mètre d'ouverture y compris le talus.*

Art. 3. *Les arbres, ronces, roseaux et autres arbustes ou racines qui nuisent à l'écoulement des eaux seront abattus et coupés du lit et talus ; les pierres, gravier, sables et vases seront extraits, jetés à un mètre au moins du talus, et l'enlèvement en sera fait de suite après le curage des ruisseaux.*

Art. 4. *Les propriétaires riverains seront tenus d'entretenir les berges, de les fortifier au besoin et de relever les bords des ruisseaux avec les matières provenant du curage dans les parties où il ne serait pas encaissé.*

Art. 5. *Tout individu convaincu d'avoir jeté ou fait jeter des pierres ou gravier dans le lit du ruisseau sera poursuivi pour être jugé conformément aux lois sur la matière.*

Art. 6. *Le Maire déléguera chaque année, y compris la présente, deux membres du Conseil municipal qui seront chargés de faire la visite des ruisseaux, ils s'assureront si les travaux de curage ont été bien faits.*

Art. 7. *La présente délibération sera soumise à la sanction de M. le Préfet.*

Délibéré à Cunac, le 21 juillet 1839.

Signés : L. CAVALLIER // BORJES // GAUSSERAND // J'UÉRY // RIGAUD // BORJES adjoint // GARDES // BORJES, Maire